

En Seine-Saint-Denis, un parc de logements diversifié pour des ménages souvent modestes

Le parc de logements de Seine-Saint-Denis est diversifié. Un logement sur quatre est une maison individuelle et un sur trois relève du parc social. Ce dernier est le plus développé d'Ile-de-France même s'il ne parvient pas à accueillir l'ensemble des ménages modestes. Ils se tournent alors vers le parc locatif privé, voire vers des logements en sous-location. Les ménages séquois-dyonisiens se plaignent plus souvent de mauvaises conditions de logement que ceux des départements voisins. Malgré des prix au m² relativement faibles, c'est en Seine-Saint-Denis que les dépenses de logement pèsent le plus pour les ménages, après Paris.

Pierre-Emile Bidoux, Insee Ile-de-France
François Hamet, Département de la Seine-Saint-Denis

En 2006, le parc immobilier de Seine-Saint-Denis compte 604 000 logements. Les résidences principales en constituent l'essentiel : 94 %, contre 91 % en Ile-de-France. On y trouve peu de logements vacants, de résidences secondaires ou de logements occasionnels, à la différence des autres départements du centre d'agglomération (15 % à Paris, 9 % dans les Hauts-de-Seine).

Un parc locatif développé accueillant des ménages modestes

En Seine-Saint-Denis, la majorité des logements sont loués, comme dans les autres départements du centre de l'agglomération (composé de Paris et de la petite couronne). Le parc locatif privé compte 117 000 logements, soit 21 % de l'ensemble des logements du département  1. Très inférieur à celui des

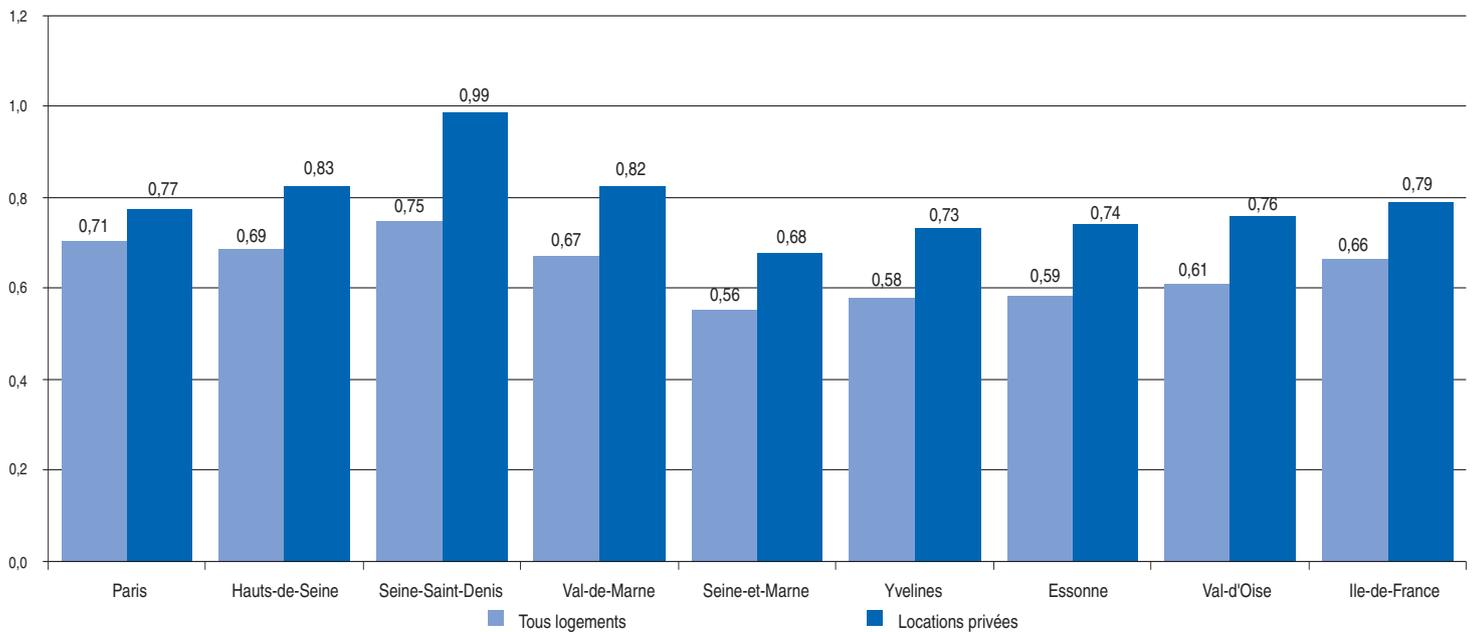
Hauts-de-Seine (190 000 logements), et sans commune mesure avec celui de Paris (437 000 logements), ce parc comprend surtout des logements d'une ou deux pièces, ou de très petits 3 pièces.

Le taux d'occupation des logements est le plus élevé de la région (⇒ Source et Définitions), soit en moyenne, une personne par pièce dans les logements anciens du parc locatif privé de Seine-

 1 **Un tiers des logements en Seine-Saint-Denis est en location dans le parc HLM**
Répartition des logements selon le statut d'occupation et le département de résidence (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Ile-de-France
Propriétaire de maison	0,6	10,9	23,3	21,2	54,2	39,0	45,5	42,4	24,6
Propriétaire d'appartement	32,2	30,5	17,5	24,5	8,9	19,8	15,0	15,5	22,5
Locataire dans le parc privé	38,6	28,0	20,7	22,0	15,6	17,4	15,9	14,1	24,2
Locataire dans le secteur HLM	16,2	24,5	33,3	27,0	17,2	19,7	20,0	24,3	22,2
Autres statuts	12,4	6,1	5,2	5,3	4,1	4,1	3,6	3,7	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2 En Seine-Saint-Denis, le nombre de personnes par pièce est le plus important de la région
Taux d'occupation des logements anciens (personnes par pièce)



Source : Insee, recensement de la population 2006

Saint-Denis, contre 0,8 personne pour une pièce à Paris, ou 0,7 en Seine-et-Marne 📍.

Le parc locatif privé de Seine-Saint-Denis joue souvent un rôle d'accueil plus ou moins temporaire des ménages modestes du fait de niveaux de loyer plus faibles que la moyenne régionale. Ainsi, 35 % des ménages locataires d'un logement vide à loyer libre ont de bas revenus (⇒ Définitions), soit 10 points de plus qu'à Paris ou dans le Val-de-Marne 📍.

Le coût du loyer demeure souvent très élevé compte tenu des faibles ressources financières dont disposent ces mé-

nages, et plus encore pour les logements meublés ou les sous-locations. Compte tenu de la taille moyenne des ménages et du nombre d'occupants par pièce, il s'agit le plus souvent de solutions provisoires, peu supportables à long terme. Cela induit par la suite une forte demande de logement social.

Les personnes de moins de 30 ans sont moins représentées dans le secteur privé de Seine-Saint-Denis que dans les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise ou à Paris 📍. A contrario, les personnes âgées y sont plus présentes (9 % des occupants du parc privé) que dans l'ensemble de la petite couronne (4 %).

Une forte proportion de logements en secteur social

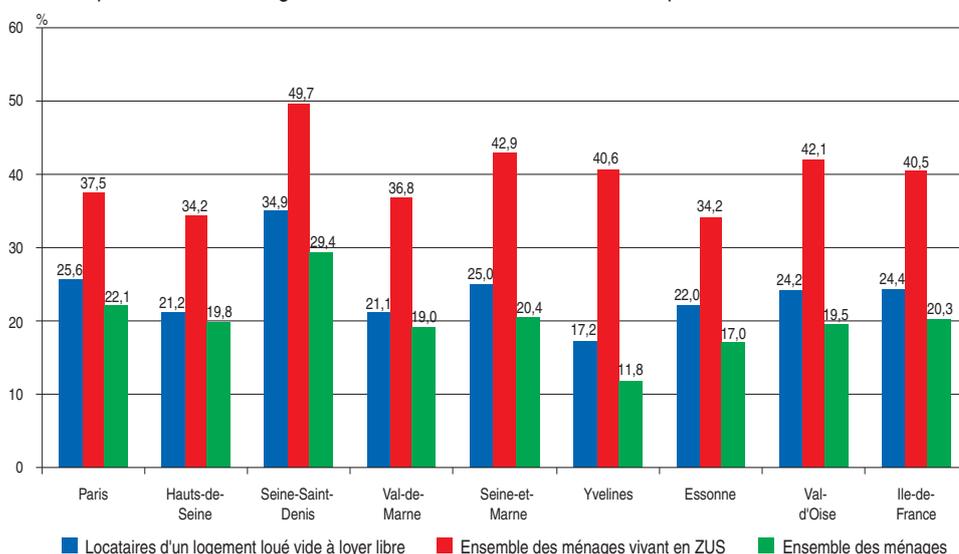
La Seine-Saint-Denis dispose d'un parc social plus développé que les autres départements franciliens. Le département offre au total 189 000 logements sociaux, davantage que Paris dont la population est pourtant supérieure de moitié. Les logements sociaux représentent ainsi 32 % du parc en Seine-Saint-Denis, contre 16 % dans la capitale, 25 % dans les Hauts-de-Seine et 27 % dans le Val-de-Marne. Le parc social est pour l'essentiel constitué de logements familiaux : la proportion de logements de 3 pièces y est la plus élevée de la région.

Le parc social reçoit davantage de ménages jeunes, en cours de constitution, que dans les départements voisins. Les personnes âgées sont, quant à elles, moins présentes dans le parc social de Seine-Saint-Denis que dans le reste du centre de l'agglomération.

Un habitat pavillonnaire étendu

L'habitat individuel est aussi très présent en Seine-Saint-Denis. La volonté de mixité et de diversification des types de logement est l'un des enjeux majeurs du département (⇒ L'action du département de Seine-Saint-Denis vis-à-vis du logement : des enjeux importants). Le nombre de maisons indivi-

3 35 % des locataires du secteur privé en Seine-Saint-Denis ont de bas revenus
Répartition des ménages à bas revenus selon le statut d'occupation et la localisation



Source : Insee, enquête nationale logement 2006

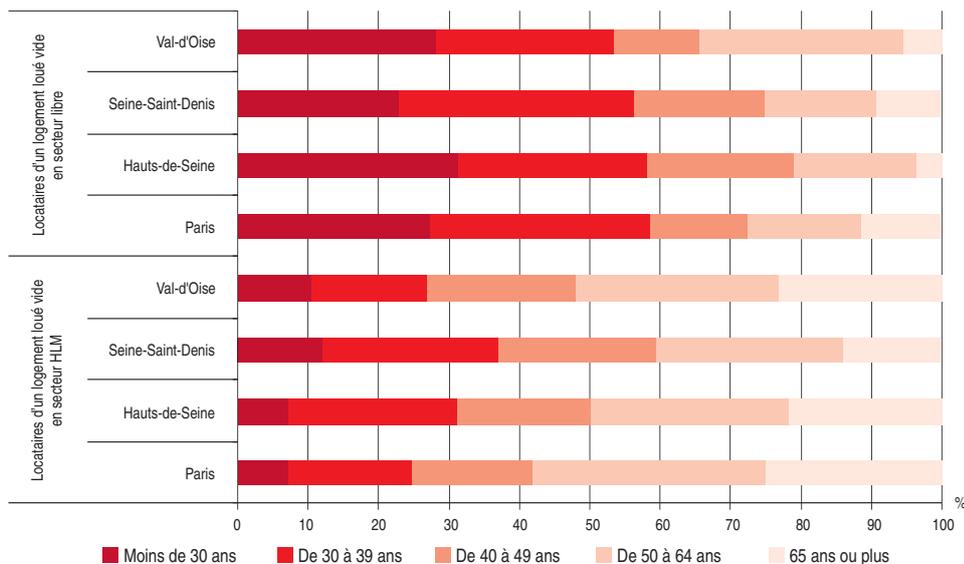
duelles (159 000) et leur part dans l'ensemble des logements (26 %) sont très supérieurs à ceux des Hauts-de-Seine (91 000 maisons et 12 % du parc) ou du Val-de-Marne (137 000 maisons et 24 % du parc). Combinées avec l'importance des surfaces consacrées aux infrastructures de transport, aux activités mais aussi aux espaces verts, elles conduisent à des densités brutes d'habitat plus faibles que dans le reste du centre d'agglomération (26 logements/hectare, pour 42 logements/hectare dans les Hauts-de-Seine).

De mauvaises conditions de logement plus souvent évoquées que dans le reste de la petite couronne

Globalement, en Seine-Saint-Denis, 13 % des ménages déclarent vivre dans de très mauvaises conditions de logement, 1 point de moins qu'à Paris, mais 3 points de plus que dans les Hauts-de-Seine et 4 points de plus que dans le Val-de-Marne . Plusieurs facteurs concourent à cette appréciation : le surpeuplement des logements, l'inconfort, l'obsolescence d'une partie du parc immobilier ancien mal entretenu, mais aussi le coût excessif du loyer au regard des revenus des familles. Près d'un tiers des familles monoparentales se plaignent de son logement (22 % à Paris, 20 % dans le Val-de-Marne), avec le cumul de plusieurs

4 Les jeunes sont moins présents dans le parc privé de Seine-Saint-Denis que dans les départements voisins

Répartition des locataires selon l'âge de la personne de référence



Source : Insee, enquête nationale logement 2006

handicaps : cherté du loyer, petitesse et inconfort du logement, surpeuplement accentué.

En Seine-Saint-Denis, ce sont ensuite les couples qui se déclarent les moins satisfaits : 12 % d'entre eux déclarent vivre dans de mauvaises conditions de logement, contre 8 % dans le reste de la petite couronne.

Les ménages constitués de personnes sans lien de parenté se plaignent davantage de leurs conditions de logement à Paris et dans les Hauts-de-Seine (respectivement 22 % et 13 %) où les loyers sont

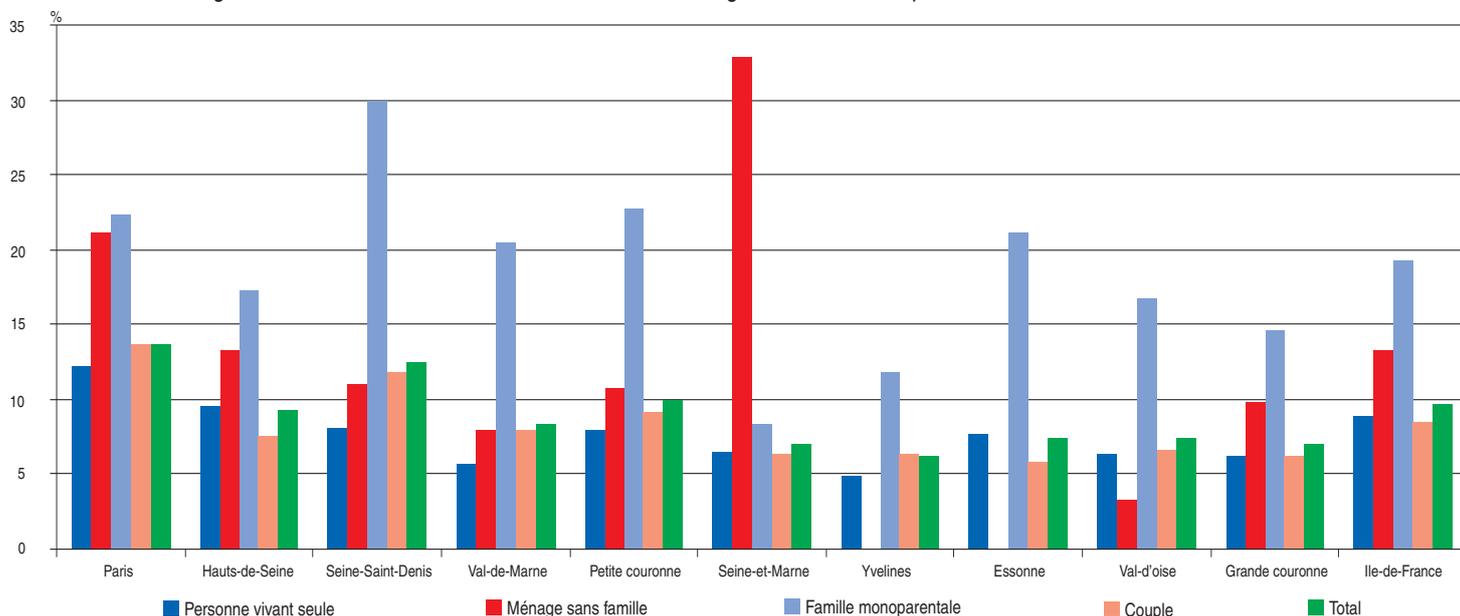
très élevés, qu'en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.

Moins de propriétaires qu'en grande couronne

Si la plupart des occupants des maisons individuelles de Seine-Saint-Denis en sont propriétaires, on compte également 18 % de ménages propriétaires d'un appartement. Les propriétaires sont proportionnellement moins nombreux en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne que dans les départements de grande couronne (58 % dans le Val-d'Oise, 63 % en Seine-et-Marne). L'accès à la propriété

5 Les familles monoparentales en Seine-Saint-Denis sont les plus insatisfaites de leurs conditions de logement

Part des ménages se déclarant insatisfaits de leurs conditions de logement selon le département de résidence



Source : Insee, enquête nationale logement 2006

L'action du département de Seine-Saint-Denis vis-à-vis du logement : des enjeux importants

Forte d'un parc de logements relativement diversifié et bénéficiant de la proximité de la région capitale, la Seine-Saint-Denis est pourtant confrontée aux difficultés rencontrées par sa population, notamment en matière de logement. Ceci se traduit par une forte demande de logement social, des situations nombreuses de suroccupation, d'impayés, de risques d'expulsion, ou par le départ des plus solvables, faute d'offre répondant à leurs attentes.

Les enjeux liés au logement peuvent se décliner en trois grands axes :

- permettre l'accès au logement tout en renforçant la mixité sociale : construction de nouveaux logements avec une diversification de la typologie des logements et des niveaux d'accessibilité, amélioration et rénovation de l'habitat social, soutien au développement de l'offre locative à loyers maîtrisés, à l'accession sociale, élaboration de politiques ciblées : étudiants, jeunes, travailleurs modestes, prévention des expulsions... ;

- améliorer les conditions de logement : en luttant contre l'habitat indigne, l'habitat dégradé (loi de 1948 mais aussi copropriétés des années 60-70), en construisant ou en rétablissant des parcours résidentiels, en facilitant la rotation dans le parc social, incitation et aides à la mise aux normes dans l'habitat privé, lutte contre les pratiques des marchands de sommeil, le développement de bidonvilles, d'habitats précaires (tentes, abris de fortune, etc.) ;

- renforcer la cohérence du tissu urbain et mener des politiques de développement économique tirant le meilleur profit des dynamiques et atouts du département : conforter les centralités et l'équipement, la desserte par les transports collectifs, la mixité et la diversité des fonctions urbaines, traiter les coupures urbaines, mobiliser le foncier disponible et les friches, construire un habitat durable sur tous les plans (cohésion sociale, accessibilité, durabilité des constructions, économie en énergie, etc.).

pour les jeunes ménages en Seine-Saint-Denis est pourtant facilité par des prix légèrement inférieurs à ceux du reste du centre d'agglomération.

Davantage de ménages aux revenus modestes

Les ménages séquano-dyonisiens ont le revenu moyen le plus faible de la région. Les employés (23 %) et ouvriers (16 %) sont proportionnellement plus nombreux dans le département (respectivement 17 % et 10 % dans la région).

Le revenu par unité de consommation des habitants de Seine-Saint-Denis est inférieur de 20 % à la moyenne de la petite couronne. Une part de cet écart est liée à la taille plus importante des ménages dans le département : 12 % des ménages séquano-dyonisiens comptent 5 personnes ou plus. Une autre part est liée à la faiblesse des revenus unitaires de nombreux ménages, personnes isolées à faibles ressources, ou familles monoparentales.

Le département compte aussi beaucoup de jeunes ménages : 35 % des personnes de référence des ménages séquano-

dyonisiens sont âgées de moins de 40 ans, contre 32 % en petite couronne et pour la région. Leur entrée récente sur le marché du travail conduit à des niveaux de rémunération limités. Par ailleurs, les actifs de Seine-Saint-Denis sont plus nombreux à occuper des emplois peu qualifiés que dans les départements voisins. Ainsi, la part des cadres n'est que de 10 % parmi les actifs résidant en Seine-Saint-Denis, contre 18 % dans le Val-de-Marne, 27 % dans les Hauts-de-Seine et 31 % à Paris.

Un cinquième des ménages réside en ZUS, la moitié avec des bas revenus

Un Séquano-Dyonisien sur cinq réside dans l'une des 36 zones urbaines sensibles (ZUS) du département. De plus, près d'un Francilien résidant en ZUS sur quatre habite en Seine-Saint-Denis. Ces quartiers prioritaires sont situés dans des zones particulièrement touchées par la précarité sociale et la pauvreté.

La moitié des ménages du département résidant en ZUS ont de bas revenus. Dans ces quartiers, les fortes capacités d'accueil en HLM sont liées à la pour-

suite d'un effort de construction supérieur à celui des autres secteurs de l'agglomération. Les loyers sont plus modérés, y compris par rapport aux départements voisins. La taille moyenne des logements correspond aux besoins d'une famille, même si les indices de peuplement montrent un déficit en surface et en nombre de pièces. Pour beaucoup, le parcours résidentiel s'y achève, ce qui explique le taux très élevé de familles à bas revenus, arrivées depuis longtemps, en particulier dans les grands ensembles des ZUS.

Une dépense de logement qui pèse lourd dans le budget des ménages

Les ménages de Seine-Saint-Denis dépensent en moyenne 13 % de leurs revenus dans le logement. Sans les aides au logement, ils en dépenseraient 14 % (contre 13 % au niveau régional)  . Après Paris, c'est en Seine-Saint-Denis que l'effort consenti par les ménages pour se loger est le plus important, mais pour des raisons différentes. Les revenus des ménages séquano-dyonisiens sont en moyenne plus faibles que ceux des Parisiens. L'effort financier à fournir les conduit souvent à occuper des logements plus petits, avec un risque de surpeuplement. En Seine-Saint-Denis, malgré des loyers et des prix au m² plus faibles en moyenne que dans les départements voisins, 13 % des ménages dépensent plus du tiers de leur revenu pour se loger.

Cet effort diffère fortement selon le statut d'occupation et l'ancienneté de l'installation  . En secteur HLM, la part de budget consacrée au loyer net (hors charges) est de l'ordre de 12 % des revenus, un peu moins qu'en moyenne dans la région et en petite couronne.

Dans le secteur privé, les dépenses locatives s'élèvent à 21 % des revenus pour les ménages de Seine-Saint-Denis, soit un taux d'effort légèrement inférieur à la moyenne régionale et proche de la moyenne de la petite couronne. Les dépenses locatives dans le département sont néanmoins inférieures de 17 % à la moyenne régionale. L'effet des aides au logement est un peu plus redistributif dans le département que dans la région

ou en petite couronne (4 % du budget global), d'autant qu'une part importante des locataires du privé ont des revenus moyens inférieurs ou voisins de ceux des locataires de logements sociaux.

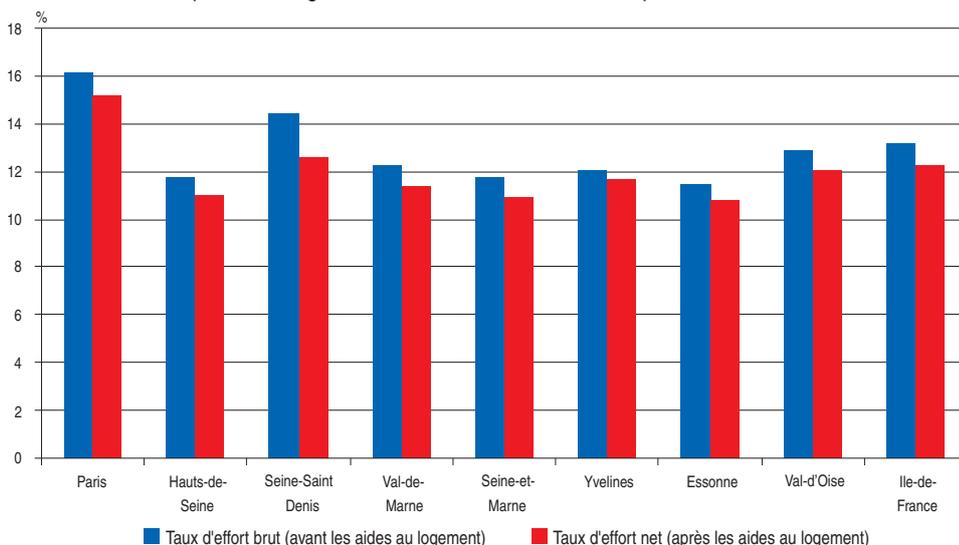
Un effort financier important pour les ménages accédants, malgré des prix au m² parmi les plus bas de la petite couronne

Entre 2002 et 2006, l'achat d'un logement de 4 pièces situé en Seine-Saint-Denis coûtait en moyenne un tiers moins cher que dans l'ensemble de la petite couronne. En Seine-Saint-Denis, l'apport personnel des accédants récents est également plus faible : il représente en moyenne 27 % du prix du logement, contre 39 % dans l'ensemble de la petite couronne. La durée d'endettement (17 ans en moyenne) est en revanche proche de celle des accédants récents dans l'ensemble de la petite couronne.

La majorité des accédants sont des ménages à revenus moyens, avec une forte proportion de professions intermédiaires, de cadres moyens et d'ouvriers qualifiés. Malgré des prix à l'accession plus bas que dans le reste du centre de l'agglomération, les propriétaires accédants doivent consentir un effort financier plus élevé, pour des surfaces inférieures, et des taux d'occupation nettement supérieurs. Ils consacrent une plus grande partie de leur revenu au remboursement

6 Après Paris, c'est en Seine-Saint-Denis que les ménages consacrent la part la plus importante de leur revenu à se loger

Part de la dépense de logement dans le revenu selon le département de résidence



Source : Insee, enquête nationale logement 2006

de leur prêt que dans le reste de la région, avec un taux d'effort brut de 25%. En outre, la progression des prix est plus rapide en Seine-Saint-Denis que dans le reste de la région. Les différences de prix

au m² tendent donc à se réduire, en particulier pour les secteurs les plus proches de Paris ou les mieux desservis par les transports collectifs.

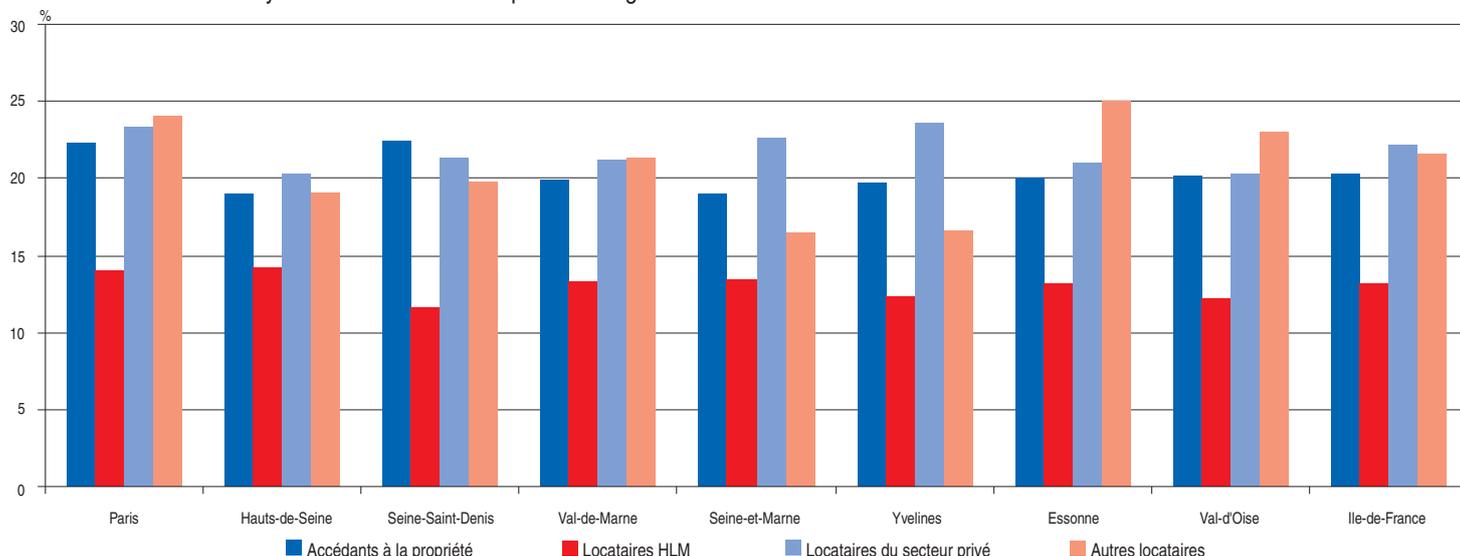
Source

L'enquête Logement menée par l'Insee auprès des ménages constitue la source statistique majeure de description du parc de logements. Elle permet notamment d'appréhender le revenu des ménages, la part qu'ils consacrent au logement, et leur opinion sur leur habitat. La dernière enquête nationale logement s'est déroulée en 2006. Une extension régionale a été réalisée en Ile-de-France, dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France, l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France et l'Atelier Parisien d'Urbanisme. Elle permet de disposer d'un échantillon représentatif et suffisamment important pour obtenir des résultats pour la région Ile-de-France et ses départements. Au total, plus de 13 600 logements ont ainsi été échantillonnés en Ile-de-France, dont 2 000 en Seine-Saint-Denis.

Les résultats relatifs au parc de logement et aux taux d'occupation (1 et 2) sont issus de l'exploitation du recensement de la population 2006.

7 En secteur HLM, les dépenses de logement pèsent moins dans le budget des ménages

Taux d'effort net moyen selon le statut d'occupation du logement



Lecture : en Seine-Saint-Denis, les locataires du parc HLM consacrent 12 % de leur revenu à se loger.

Source : Insee, enquête nationale logement 2006

Définitions

Taux d'occupation des résidences principales

Le taux d'occupation caractérise le degré d'occupation du logement, par rapprochement du nombre de pièces qu'il comporte avec un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Un logement auquel il manque au moins une pièce est dit en situation « d'occupation élevée ». A l'inverse, on parle « d'occupation réduite » si le logement compte plus de pièces que la norme. Le nombre de pièces « usuel » pour un ménage est décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

Le **degré de peuplement** d'une résidence principale est établi en comparant le nombre de pièces et la surface du logement à une norme d'occupation, définie en fonction de la composition du ménage (nombre de personnes, âge et situation familiale de ses membres).

Il y a surpeuplement :

- si le nombre de pièces est égal à la norme et les membres du ménage disposent de moins de 18 m² par personne ;
- ou s'il manque au moins 1 pièce par rapport à la norme.

Selon cette classification, tous les studios d'une surface de moins de 25 m² sont par définition surpeuplés. A Paris, le grand nombre de studios a un fort impact sur l'évaluation du nombre de logements surpeuplés.

Qualité du logement :

La qualité (ou « inconfort ») au sens large regroupe les motifs concernant le mauvais état général du logement au regard de défauts tels que la vétusté, l'insalubrité, les problèmes d'isolation, de chauffage, de bruit, d'odeurs, d'absence de cuisine et/ou de salle de bain, ainsi que son mauvais agencement ou son inadaptation (étage élevé sans ascenseur par exemple). Ces situations se confondent d'ailleurs très souvent avec les situations de surpeuplement.

Un logement de bonne qualité a 0 défaut, de qualité moyenne 1 ou 2 défauts, et de mauvaise qualité 3 défauts ou plus.

Statut d'occupation :

- les **propriétaires accédants** sont des propriétaires occupants qui ont effectué au cours des 12 mois précédant l'enquête un ou plusieurs versements au titre des emprunts contractés pour l'achat de leur résidence principale. Les **propriétaires non-accédants** sont les propriétaires occupants qui, soit n'ont jamais emprunté pour acquérir leur logement, soit ont fini de rembourser les emprunts contractés à la date d'enquête ;
- les **locataires** et **sous-locataires** sont des ménages acquittant un loyer. Un sous-locataire est locataire d'un locataire ;
- les **personnes logées gratuitement** ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Elles peuvent néanmoins payer des charges.

Secteur locatif :

- le **secteur social est constitué des logements gérés par un organisme HLM** ou une société immobilière à participation majoritaire de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations, une Société d'Economie Mixte, l'Etat, une collectivité locale ou un établissement public. Cette définition du secteur social est plus large que la définition du logement social au sens de la loi SRU (qui fixe à 20 % la proportion minimale de logements sociaux que doivent atteindre certaines communes et qui ne vise que les logements dont les loyers et les ressources des occupants sont plafonnés à un niveau fixé par l'Etat) ;
- le **secteur libre** : il s'agit des logements relevant du secteur privé (hors loi de 1948) dont les propriétaires sont soit des organismes privés (banques, assurances ou autres), soit des particuliers.

Unité de consommation :

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

La pondération suivante est retenue :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un ménage est considéré comme ayant de bas revenus lorsque son niveau de vie, par UC, est inférieur à 60 % du revenu médian régional.

Charge financière brute :

- pour les locataires, il s'agit du montant du loyer annuel acquitté au titre de l'occupation de la résidence principale, hors charges locatives ou de copropriété ;
- pour les accédants à la propriété, il s'agit du montant des remboursements d'emprunts effectués au cours des 12 derniers mois ;
- les ménages logés gratuitement ainsi que les propriétaires non-accédants ont une charge financière brute nulle.

Bas revenus

Un ménage est dit à bas revenus si ses revenus sont inférieurs à 60 % du niveau de vie médian régional (1 012 euros par mois et par UC d'après l'enquête nationale logement 2006).

Les différents taux d'effort

Le **taux d'effort brut** est le rapport entre la charge financière brute et le revenu annuel total du ménage.

La prise en compte des aides au logement permet de réduire cette charge pour les ménages. On parle dans ce cas de **taux d'effort net**. C'est le rapport entre la charge financière nette et le revenu annuel total du ménage. La **charge financière nette** est le montant de la charge financière brute diminué des **aides au logement** perçues par le ménage. Attribuées sous conditions de ressources et en fonction de la composition du ménage, les aides au logement permettent de ramener les taux d'effort les plus élevés à des niveaux plus supportables pour les ménages. Les **allocations logement** (AL) ou **aide personnalisée au logement** (APL) ont un impact différent selon le parc de logement concerné.

Opinion des ménages sur leurs conditions de logements

Lors de l'enquête, il est demandé aux ménages d'exprimer leur opinion sur leurs conditions de logement par la question : « *Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont : très satisfaisantes, satisfaisantes, acceptables, insuffisantes, très insuffisantes* ». Par convention, on regroupe sous l'appellation ménages satisfaits les ménages qui jugent leurs conditions de logements très satisfaisantes et satisfaisantes, et sous l'appellation ménages insatisfaits les ménages qui trouvent ces mêmes conditions de logement très insuffisantes et insatisfaisantes.

Pour en savoir plus

« Portrait de la Seine-Saint-Denis : un parc de logements familiaux, plus accessibles », Conseil Général de Seine-Saint-Denis/Observatoire départemental - Apur, *Cahier de l'Observatoire*, n° 2, octobre 2010.

Bidoux P.-E., Jankel S. : « Les Parisiens consacrent une part croissante de leur revenu au logement », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 333, mai 2010.

« Les conditions de logement en Ile-de-France en 2006 », Insee - IAU îdF - Dreif, septembre 2009.

Bidoux P.-E., Jankel S. : « 1996 - 2006 : forte hausse des dépenses de logement à Paris et en petite couronne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 312, janvier 2009.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2011

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Chef de projet : Olivier Jacod
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : Jouve

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1137352

Dépôt légal : 2^e semestre 2011

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france